



**VILLE DE GRACEFIELD**  
*Au  de la Gatineau*

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 novembre 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Monsieur le conseiller Alain Labelle a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière madame Julie Thérien.

Un contribuable est également présent.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2023-11-342 Ouverture de la séance ordinaire**

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **LÉGISLATION**

### **2023-11-343 Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-344 Adoption des procès-verbaux**

**Considérant** que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2023 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Note au procès-verbal :**

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 octobre 2023.

**Note au procès-verbal :**

Dépôt par la trésorière des états comparatifs conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2023-11-345 Adoption du règlement 238-2023 modifiant le règlement 139-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**Considérant** que l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement, selon l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 238-2023 modifiant le règlement 139-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Note au procès-verbal :**

Dépôt par la trésorière des prévisions budgétaires à venir.

**2023-11-346 Réaménagement budgétaire général pour la fin d'année**

**Considérant** que madame la trésorière Jacqueline Boucher procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à la section 7 du règlement de contrôle et de suivi budgétaires qu'elle a préparée ;

**Considérant** que les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement de budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**Considérant** que le règlement 204-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel la directrice générale ou la trésorière peuvent procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

**Considérant** qu'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder aux virements de crédits et affectations tels que détaillés par la liste préparée par la trésorière et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**ADMINISTRATION**

**2023-11-347 Adoption des comptes municipaux – Octobre 2023**

**Considérant** que les comptes municipaux pour le mois d'octobre sont déposés ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 082 230,72 \$.

- Salaires nets : 124 406,49 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27153 à 27180 pour un montant de 197 050,19 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 2029 à 2075 pour un montant de 217 585,20 \$
- Liste des prélèvements : no 2997 à 3047 pour un montant de 543 188,84 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-11-348 Engagement de dépenses – Novembre 2023**

**Considérant** les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de novembre 2023 ;

**Considérant** que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transports, s'il y a lieu ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

- |                     |             |
|---------------------|-------------|
| • Transport         | 9 810,80 \$ |
| • Administration    | 1 068,29 \$ |
| • Loisirs           | 77,79 \$    |
| • Urbanisme         | 450,74 \$   |
| • Sécurité Publique | 1 775,00 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-11-348.

Que la directrice générale madame Julie Jetté soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-349 Demande d'appui de la MRCVG – Responsabilité de restructuration et rénovation de la salle de spectacle de la Vallée de-la-Gatineau**

**Considérant** la résolution 2023-R-AG112 adoptée au conseil de la MRC le 18 avril 2023 quant aux poursuites des démarches en vue d'une fusion potentielle pour diffusion culturelle au sein de la MRCVG ;

**Considérant** le processus de mise à jour quant à la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau ;

**Considérant** que la MRC mandate le centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais comme maître d'œuvre du projet de restructuration et rénovation de la salle de spectacle, située à la cité étudiante de la Haute-Gatineau ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De demander au ministre Lacombe d'accepter le changement de responsabilité afin que le centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais poursuive les démarches quant à la restructuration et la rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-350 Régie inter-municipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) – Budget quote part 2024**

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'accepter le budget de la Régie inter-municipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) pour l'année 2024, le tout tel que présenté par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser une quote-part pour l'année 2024 pour un montant de 35 660,00 \$.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-351 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

**Considérant** qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Ville de Gracefield a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière ;

**Considérant** l'offre de services du 18 octobre 2023 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimitées ;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général et son adjoint, le directeur du service de l'urbanisme ;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Coût forfaitaire : 1 000,00 \$ par année, plus les taxes applicables ;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 275,00 \$ de l'heure ;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10% l'an.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-352 Autorisation de dépense – 9153-0980 Québec Inc.**

**Considérant** la réception de la soumission pour des travaux à effectuer concernant l'installation de deux génératrices ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie 9153-0980 Québec Inc. pour deux dalles de béton.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-353 Autorisation – Dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d’entente de partenariat pour la gestion animalière**

**Considérant** que la ville a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Considérant** que les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l’aide financière ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de Gracefield s’engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts ;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-354 Demande de contribution financière – Maison Amitié de la Haute-Gatineau**

**Considérant** la demande de contribution financière reçue de la Maison Amitié de la Haute-Gatineau, pour la Fête de Noël 2023 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D’autoriser une contribution financière à la Maison Amitié de la Haute-Gatineau un montant de 300,00 \$ pour leur activité de leur Fête de Noël 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-355 Autorisation de signature – Annexe au contrat de l'employé 13-002**

**Considérant** que le Conseil désire signer une annexe au contrat de l'employé 13-002 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite annexe au contrat de l'employé 13-002 et que le tout soit rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-356 Autorisation de dépense – Groupe DL Informatique**

**Considérant** la réception de la soumission de Groupe DL Informatique pour la solution de sauvegarde infonuagique ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 168,80 \$ plus les taxes applicables à récurrences mensuelles au Groupe DL Informatique.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-357 Campagne de financement pour les paniers de Noël 2023 – Au goût du jour**

**Considérant** l'approche de la période des Fêtes 2023 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De faire un don de 1 500,00 \$ à l'organisme Au goût du jour pour la confection des paniers de Noël 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



### **2023-11-358 Remise des pourboires 2023 – Service des loisirs**

**Considérant** que la Ville a amassé des pourboires lors des activités durant l'année 2023 pour un montant total de 3 670,60 \$ ;

**Considérant** que la Ville souhaite remettre l'argent ramassé à des organismes de la ville ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser trois dons aux organismes suivants et au montant indiqué à chacun :

- Jeunesse Sans Frontière Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 1 223,54 \$
- Familles d'abord pour un montant de 1 223,53 \$
- Maison de la famille pédiatrie sociale (Gracefield) pour un montant de 1 223,53 \$

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire attribué par le département de la trésorerie.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **Avis de motion – Projet de règlement numéro 239-2023, fixant pour l'exercice financier 2024 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux**

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 239-2023, fixant pour l'exercice financier 2024 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour les documents détenus par les organismes municipaux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **2023-11-359 Prolongation du contrat 2021-14 – Service de conciergerie et entretien ménager pour l'année 2024**

**Considérant** la nécessité de continuer le service de conciergerie et d'entretien ménager dans les bâtiments de la ville ;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

D'autoriser le prolongement du contrat 2021-14 Service de conciergerie et d'entretien ménager pour l'année 2024 tel que prévu dans l'appel d'offres avec Bétrik plus les taxes applicables :

- 351, Route 105 10 502,88 \$
- 30, rue Principale (2<sup>ème</sup> étage) 6 301,68 \$
- 3, rue de la Polyvalente 10 502,88 \$
- 5, rue de la Polyvalente 13 367,40 \$
- 5 rue de la Polyvalente 30,17 \$ X 189 heures
- 1, rue de la Polyvalente 6 301,68 \$
- 8, rue Kelmon 6 301,68 \$

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-11-360 Octroi de mandat – Perception des taxes municipales**

**Considérant** l'offre de services reçue de la firme RPGL avocats pour perception des taxes municipales ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield désire offrir cette option aux contribuables avant de procéder au processus de vente pour les taxes ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De transférer les dossiers de perception de taxes municipales pour les années 2022 et précédentes à Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPGL avocats.

Il est aussi résolu que les dossiers des contribuables ayant des ententes et qui sont respectées ne seront pas transférés.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Avis de motion – Projet de règlement numéro 240-2023, abrogeant et remplaçant le règlement 230-2023 relatif à la démolition d'immeubles**

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 240-2023 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 230-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **TRANSPORTS**

### **2023-11-361 Autorisation de dépense – Transport de terre contaminée**

**Considérant** les travaux réalisés à la bibliothèque pour l'installation de la station de lavage de bateau ;

**Considérant** que le terrain est constitué d'un sol contaminé et que nous ne pouvons réutiliser la terre ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 438,40 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Uteau pour se départir de la terre contaminée.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **2023-11-362 Vente d'équipement – Niveleuse Volvo – Processus d'encan**

**Considérant** que le département des travaux publics doit se départir de cet équipement ;

**Considérant** qu'un processus de vente à l'encan pourrait être considéré ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière madame Julie Thérien à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-11-363 Mandat pour divers professionnels – Chemin Parker**

**Considérant** les travaux pour la confection d'une partie du chemin Parker ;

**Considérant** que les travaux nécessitent les services d'un arpenteur-géomètre afin de débiter le dossier ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De mandater les professionnels dans ce dossier, soit un arpenteur géomètre ainsi qu'un notaire.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-11-364 Embauche de deux opérateurs temporaires**

**Considérant** que le département des travaux publics a présentement un surcroît de travail ;

**Considérant** la nécessité de combler deux postes d'opérateurs temporaires ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Maxime Roy à titre d'opérateur temporaire pour le département des travaux publics à partir du 13 novembre 2023.

De procéder à l'embauche de monsieur Daniel Marcil à titre d'opérateur temporaire pour le département des travaux publics à partir du 14 novembre 2023.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi soient celles édictées à la convention collective en vigueur et que leurs salaires soient établis selon l'échelon 4.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-11-365 Soumission Crêtes et Rémillard – Déneigement chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson**

**Considérant** la soumission reçue pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson des Services d'entretien Crêtes et Rémillard ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de services reçue des Services d'entretien Crêtes et Rémillard pour le déneigement du chemin Parker entre l'auberge Misquah et le chemin Simpson, et le sablage en extra, pour un montant de 975,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **2023-11-366 Plan de commandite 2024 – Radio CHGA**

**Considérant** que la Ville a fait une demande à la Radio CHGA dans le cadre de sa recherche de commanditaires 2024 ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'accepter le plan de commandite de la Radio CHGA pour l'annonce des activités 2024 au montant de 2 798,00 \$ plus les taxes applicables.

De nommer la Radio CHGA, radio officielle de la Ville de Gracefield lors du festival d'été.

Seulement pour le festival d'été 2024, d'afficher le nom / logo CHGA sur les publications de la ville, sur le panneau numérique, sur un panneau publicitaire du gazébo du parc des loisirs.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-367 Autorisation de dépense – MRCVG**

**Considérant** la participation de la Ville de Gracefield pour l'activité des dimanches de ski organisée par la MRCVG ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 150,00 \$ taxes incluses à la MRCVG pour la participation de la Ville.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-368 Mandat pour divers professionnels – Terrain secteur Northfield**

**Considérant** les négociations pour l'achat d'un terrain dans le secteur Northfield ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De mandater les professionnels dans ce dossier, soit un arpenteur géomètre ainsi qu'un notaire.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-369 Demande de financement – Programme bourse  
« Relève » - Pêche d’hiver**

**Considérant** que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour le programme spécial pêche d’hiver 2024 ;

**Considérant** que l’aide financière accordée est d’un maximum de 5 000,00 \$ et qu’elle doit au maximum représenter 75 % des dépenses admissibles ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield organise un tournoi de pêche blanche le 25 février 2024 ;

**Considérant** que les dépenses admissibles permettent l’alimentation pour les participants, les frais de publicité, la location d’équipement et l’achat de matériel nécessaire à la tenue d’activité ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à déposer une demande d’aide financière au Programme spécial pêche d’hiver – Bourse « Relève » et de signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-370 Demande de financement – Le Canada en fête**

**Considérant** que Patrimoine Canada octroie des appuis financiers dans le cadre du programme Canada en fête pour les célébrations qui se déroulent pendant la période du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**Considérant** que la Ville veut offrir à ses citoyens des évènements pour célébrer la Fête Nationale et la Fête du Canada ;

**Considérant** que la date limite pour déposer une demande est le 21 novembre 2023 ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à faire une demande de financement au nom de la Ville de Gracefield pour le Canada en fête 2024 et d’autoriser cette dernière à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-371 Autorisation de dépense – Location de roulottes**

**Considérant** la tenue du Festival d'été 2024 et la nécessité de louer 2 roulottes pour tous les artistes participants au festival ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 199,85 \$ taxes incluses pour la location des 2 roulottes pour le Festival d'été 2024.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 02 70110 499.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-11-372 Autorisation de dépense – Gueule de bois**

**Considérant** l'activité de Canada en Fête qui se tiendra le 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**Considérant** que le groupe Gueule de bois est disponible pour le spectacle en soirée ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 4 000,00 \$ taxes incluses à monsieur Pascal Clément pour le spectacle de la soirée du 30 juin 2024.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**



**2023-11-373 Renouvellement de la police 11461 Humania Inc. – Assurance pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield**

**Considérant** le renouvellement de la police 11461 avec Humania inc. pour l'assurance des pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De procéder au renouvellement de la police d'assurance des pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield avec Humania Inc. au montant de 1 435,05 \$ plus les taxes applicables et sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RAPPORT DE COMITÉS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Note au procès-verbal :**

Il n'y a pas de questions.

**CORRESPONDANCE**

**Note au procès-verbal :**

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

**VARIA**

**Note au procès-verbal :**

Il n'y a aucun varia.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2023-11-374 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 25.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Le maire

La directrice générale adjointe  
et greffière

---

Mathieu Caron

---

Julie Thérien

### **Approbation du procès-verbal :**

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

---

Mathieu Caron  
Maire